



EDF annonce le succès de son émission d'obligations senior multi-tranches pour un montant nominal de 3 milliards de dollars U.S. et de 500 millions de dollars canadiens

Le 17 mai 2023, EDF (BBB stable S&P / Baa1 neg Moody's / BBB+ stable Fitch) a levé avec succès 3 milliards de dollars U.S. (les « Obligations USD ») et 500 millions de dollars canadiens (les « Obligations CAD ») en 5 tranches d'obligations senior :

- Obligation de 1 milliard de dollars U.S., d'une maturité de 5 ans avec un coupon fixe de 5,700 %
- Obligation de 1 milliard de dollars U.S., d'une maturité de 10 ans avec un coupon fixe de 6,250 %
- Obligation de 1 milliard de dollars U.S., d'une maturité de 30 ans avec un coupon fixe de 6,900 %

- Obligation de 300 millions de dollars canadiens, d'une maturité de 7 ans avec un coupon fixe de 5,993 %
- Obligation de 200 millions de dollars canadiens, d'une maturité de 30 ans avec un coupon fixe de 6,492 %

EDF est un émetteur actif de titres de dette et autres types de valeurs mobilières. EDF évalue régulièrement ses besoins de financement, et suit l'évolution des marchés financiers nationaux et internationaux, afin d'identifier des opportunités d'émissions supplémentaires de dette senior ou hybride, et/ou tout autre type de valeurs mobilières.

Le règlement-livraison des Obligations USD interviendra le 23 mai 2023, date à laquelle les Obligations USD seront admises aux négociations sur l'Euro MTF, le système multilatéral de négociation opéré par le Luxembourg Stock Exchange. Le règlement-livraison des Obligations CAD interviendra le 23 mai 2023.

Ces opérations permettent au groupe EDF de poursuivre le renforcement de la structure de son bilan ainsi que de refinancer des échéances prochaines.

La notation attendue pour les Obligations USD et les Obligations CAD est de BBB / Baa1 / BBB+ (S&P / Moody's / Fitch).

Notice Importante

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait, en application des dispositions légales et réglementaires applicables dans ladite juridiction, illégale sans enregistrement ou autorisation préalable. Les titres auxquels ce communiqué de presse fait référence (les « **Obligations** ») ne seront pas et n'ont pas été enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un tel enregistrement ou de l'application d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Il n'y aura pas d'offre au public des Obligations aux États-Unis d'Amérique.*

EDF n'a autorisé aucune offre des Obligations à des investisseurs de détail dans un État membre de l'Espace Économique Européen (un « **État Membre** »). Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour faire une offre des Obligations à des investisseurs de détail nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Membre. En conséquence, les Obligations ne peuvent être offerts que dans les États Membres (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les termes de l'offre et sur les Obligations à offrir afin de permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire aux Obligations, l'expression « **Règlement Prospectus** » désigne le Règlement (UE) n° 2017/1129, tel que modifié, et l'expression « investisseur de détail » désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants : (i) être un investisseur de détail tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point (11), de la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; ou (ii) être un client au sens de la directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait être qualifié de client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1) de MiFID II ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié tel que défini par le Règlement Prospectus.

Ce communiqué de presse est un communiqué et non un prospectus au sens du Règlement Prospectus et ne constitue pas une offre d'acquérir des valeurs mobilières. Toute offre d'acquisition de valeurs mobilières sera faite, et tout investisseur devrait effectuer son investissement, uniquement sur la base des informations qui seront contenues dans le document d'offre qui a été rendu publiquement disponible dans le cadre de l'offre. Des exemplaires du document d'offre peuvent être obtenus sans frais auprès d'EDF ou sur le site Internet d'EDF. Aucun prospectus conforme au Règlement Prospectus, soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre régulateur d'un autre État Membre, n'a été ou ne sera publié. Les informations contenues dans ce communiqué sont susceptibles d'être modifiées.

Le présent communiqué de presse ne peut uniquement être distribué au Royaume-Uni qu'aux, et ne s'adresse qu'aux, personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la Loi sur (le retrait de) l'Union Européenne 2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018), et qui sont également (i) des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) de l'ordonnance de 2005 sur la loi sur les services et les marchés financiers de 2000 (Promotion Financière), telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés patrimoniales, associations sans personnalité morale, etc.) (ces personnes étant dénommées ensemble les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Tout investissement ou activité d'investissement dans des titres d'EDF n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 40,3 millions de clients ⁽¹⁾, dont 30,3 millions en France ⁽²⁾. Il a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 143,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ÉS (Électricité de Strasbourg) et SEI.

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 - France
Capital de 2 000 466 841 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Contacts

Presse :
service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Analystes & Investisseurs :
edf-irteam@edf.fr